

## **Interpellation 04-2025, Stationnement au bord du lac – interrogations sur les nouvelles mesures**

Séance du Conseil communal de Pully du 2 avril 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Le 31 mars 2025, la Municipalité a publié un communiqué de presse annonçant des modifications importantes concernant la gestion du stationnement dans le secteur du bord du lac. Ces mesures, qui entreront en vigueur dès le 28 avril 2025, soulèvent plusieurs interrogations légitimes de la part des habitantes et habitants, ainsi que des usagères et usagers réguliers du site. Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Pourquoi réduire la durée maximale de stationnement à 4 heures, même durant le week-end, dans l'ensemble des parkings du secteur (à l'exception du parking de la STEP) ?

Cette restriction paraît inadaptée pour les personnes qui viennent passer la journée à Pully-Plage, naviguer, ou profiter pleinement du site.

- 2) Pourquoi rendre le stationnement payant tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, de 8h à 20h ?

Cette extension des plages tarifaires renforce la pression financière sur les usagers sans distinction, et sans que des solutions de compensation soient proposées.

- 3) Pourquoi ne pas proposer une solution de stationnement longue durée à tarif abordable, comme c'est le cas dans d'autres communes voisines (par exemple Lausanne-Bellerive : CHF 8.-/jour) ?

Le seul parking tolérant les longues durées est celui de la STEP, sans précision sur sa capacité ou son accessibilité réelle.

- 4) Pourquoi ne pas introduire un dispositif spécifique pour les habitantes et habitants de Pully, par exemple la possibilité d'acquies un abonnement leur permettant de stationner plus longtemps et à un tarif préférentiel ?

- 5) Combien de places sont attribuées à chaque catégorie dans ce nouveau dispositif ?

Le communiqué de presse présente différentes catégories de places de stationnement (places à durée maximale de 4h, places pour vélos et motos, places pour personnes en situation de handicap, livraisons et véhicules électriques.

Cette répartition n'est pas précisée dans le communiqué de presse ni sur le croquis fournis.

6) Quel est le coût total de ces transformations temporaires ?

Cela inclut notamment le réagencement des parkings, l'installation des nouveaux horodateurs, les aménagements piétons et arboricoles, la création du nouvel espace détente au sud du parking de la piscine.

7) Cette dépense a-t-elle été inscrite au budget ? Cas échéant, dans quelle ligne budgétaire et pour quel montant ?

Ces questions traduisent une attente forte de transparence et d'écoute vis-à-vis de décisions ayant un impact direct sur l'accessibilité et la qualité de vie dans un secteur très prisé de notre commune.

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Avec nos salutations respectueuses,

Tânia Gazzola, PLR

Jean-Luc Duvoisin, PLR

Philippe Slama, PLR